

N° 5983²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****relatif à la participation du Luxembourg à la mission de
l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de
passage de Rafah (EUBAM Rafah)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(5.2.2009)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 23 janvier 2009 à la Chambre des Députés par la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration.

Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du projet de règlement grand-ducal sous examen est la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la Mission d'assistance de l'Union européenne (EUBAM Rafah) du 28 janvier 2009 au 24 novembre 2009. La contribution luxembourgeoise comprend un membre de la Police grand-ducale.

La mission du membre luxembourgeois consistera à contribuer à l'accomplissement du mandat de la Mission d'assistance frontalière de l'UE, à savoir notamment à contribuer à activement surveiller, vérifier et évaluer l'accomplissement palestinien de la mise en œuvre des accords de principe sur le point de passage à Rafah, à conseiller l'Autorité palestinienne dans ce domaine ainsi qu'à contribuer à assurer des liaisons entre les autorités palestiniennes, israéliennes et égyptiennes dans le domaine de la gestion du point de passage de Rafah.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, et notamment son article 1er.

La Chambre des Députés a été saisie de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration du 22 janvier 2009.

Par la suite, la Chambre a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 3 février 2009.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du projet de règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte suite aux observations du Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 5 février 2009

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

